

► Jean-François Dubreuil de Mazière, Maire de 1801 à 1819

Jean-François Dubreuil de Mazière, né en 1767 décède dans sa maison, Grande Rue, alors qu'il est encore Maire, le 28 janvier 1819, presque en même temps que son adjoint et ami Jean Mathurin Gilbert, maître carrier. On se souvient (voir notre n°39) qu'il avait commencé sa carrière comme membre élu au tribunal de police, chargé de la surveillance des suspects à la Révolution puis avait survécu à trois régimes successifs dans la charge où le consulat l'avait nommé en 1801, prêtant serment à chaque changement. L'année précédente, les municipalités avaient été supprimées en faveur des cantons où il "nous" représentait.



Remarquable tombeau de Jean Vigniane qui assura l'interim à la mort de Jean-François Dubreuil de Mazière.



Le médecin Adrien Escourbiac exerça presque pendant la même période ayant commencé vers 1798. Amaury Duval dont la famille fera l'objet de plusieurs articles, apparaît comme membre du comité de bienfaisance. L'époque est difficile. Pour employer les malheureux, on leur fait "rempierrer" la place devant l'église, planter des arbres le long de l'avenue de Mont-Rouge ou encore remblayer les fortifications en 1816. Le maître d'école ne compte pas assez d'élèves pour faire vivre sa famille, le comité prend en charge son loyer de 20 francs et lui fournit un pain chaque semaine. Puisque le sujet est toujours d'actualité, notons que le baccalauréat avait été institué en 1808 par décret et que, dans les trente années qui suivirent, son organisation fera l'objet de soixante dix autres décrets !

A la mort du Maire, Jean Vigniane, membre du conseil, entrepreneur maçon dont subsiste le remarquable tombeau au cimetière communal, assure l'intérim en tant qu'officier de l'Etat-Civil.

On lit dans le manuel à l'usage des Maires sous la Restauration, que "le serment est la formalité qui donne à l'élu l'investiture de la portion de la puissance publique à l'exercice de laquelle il est appelé, c'est aussi le gage qu'il donne de la fidélité qu'il apportera dans ses fonctions".

Parmi les arrêtés du gouvernement provisoire d'avril 1814 concernant le drapeau français entre autres, on adopte le blanc comme couleur pour l'écharpe du maire et sa cocarde.

Le lys remplace l'aigle sur les boutons de l'uniforme officiel.

Patrick Vauzelle
Société historique et archéologique du Grand Montrouge